



« NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ DANS L'AUDE » : LA CATASTROPHE (ANNONCÉE !)

Afin d'améliorer le conseil et l'expertise à l'attention des collectivités locales, la DGFIP a, depuis 2019, décidé de la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » : le dispositif consiste en fait à regrouper des trésoreries prétendument trop « petites » pour fonctionner correctement afin de créer des centres industriels de tenue de la comptabilité des collectivités locales, permettre le paiement des redevances locales, amendes et impôts dans des bureaux de tabac (moyennant rétribution pour le buraliste à hauteur de 1,50€ HT par opération, quand les dites opérations ne sont pas « saucissonnées » pour accroître le profit) et la mise à disposition de « Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) » censés accompagner les collectivités dans leurs démarches budgétaires, comptables et fiscales, mais consistant surtout en une mesure de pur « affichage ».

Après une généralisation dans le département de l'Aude achevée au 1^{er} janvier 2022, il est possible de tirer un premier bilan suffisamment exhaustif de la situation : en effet, des enquêtes de « satisfaction » sont régulièrement menées auprès des ordonnateurs locaux par la DGFIP.

La dernière en date porte sur l'année 2022 où quelque 12 289 collectivités ont répondu (115 dans l'Aude) : la diffusion des résultats fait état d'un « score » global de satisfaction de 4,41 sur 5 avec d'importantes disparités : de 3 à 4,7 sur 5 selon les départements....

Dans l'Aude et dans la plupart des départements, les résultats sont édifiants et confirment nos craintes sur la volonté, par le biais de la soi-disant « proximité » en mode novlangue permise par ces évolutions, de détruire le secteur des collectivités locales aux Finances Publiques avant de s'attaquer à la gestion fiscale via la « démétropolisation » et autres mesures prônées par le « rapport Gardette ».

En effet, le résultat de satisfaction globale pour le département de l'Aude s'élève à un médiocre 4 sur 5 (soit 16 sur 20), soit le niveau le plus faible de France métropolitaine avec les Pyrénées-Orientales et la Moselle, seule la Seine-Saint-Denis faisant pire avec 3...

Ce seul résultat devra interroger nos dirigeants locaux sur l'intérêt de mettre en place cette nouvelle organisation alors que, auparavant, les prestations rendues aux collectivités locales par la DDFiP étaient notées 4,90 sur 5 (soit 19,60 sur 20) en 2020 et 4,71 sur 5 en 2021 (soit 18,84 sur 20).

Soit en 2 ans, moins 3,60 points sur 20 !

Plus en détail, des chiffres doivent interpeller sérieusement : ainsi, le « niveau de satisfaction générale sur la nouvelle organisation de la DGFIP au profit des collectivités locales » s'établit à seulement 3,65 sur 5 (soit 14,60 sur 20).

Les collectivités locales ayant répondu à l'enquête ont également eu la possibilité de laisser des commentaires sur ce dispositif.

Nous les reproduisons ici in extenso :



- « toujours avoir les même interlocuteurs.
- L'organigramme du SGC est trop souvent modifié. Nous ne connaissons pas le nom de nos interlocuteurs ni la fonction qu'ils occupent. Beaucoup de perte de temps téléphonique afin de trouver la personne qui pourra répondre à notre sollicitation.
- Le contact de la SGC par mail est assez performant, par contre le contact téléphonique est inexistant !, c'est dommage car parfois un simple appel pourrait résoudre notre problème plus rapidement. La multiplication des interlocuteurs (remplaçant du remplaçant) pose problème pour le suivi de la commune.
- Des petites trésoreries proches des petites collectivités territoriales permettaient une meilleure communication et une grande qualité de services.
- Arrêtez de transférer de nouvelles tâches aux mairies pour faire gagner du temps aux services des centres des finances publiques : exemple standard=> 1H gagnée sur une tâche qui n'est plus faite par le centre des finances publiques, fait perdre, disons, 10 min par collectivité => si on multiplie par le nombre de collectivités, le temps perdu au total par les collectivités est largement supérieur au temps gagné par le centre des finances publiques => grosse perte de temps/argent dans la fonction publique dans son ensemble (état et territoriale) malgré la dématérialisation. Les trésoreries et centres de finances publiques mutualisaient les moyens et aidaient les petites Mairies; aujourd'hui c'est de moins en moins le cas...
- il serait souhaitable que le nouveau conseiller CDL vienne se présenter pour faire connaissance, les premiers échanges par mails ont été brefs, incomplets et le dernier sans réponse. Cela est certainement dû à sa prise de poste récente ...
- Nous avons un interlocuteur propre à la commune avec notre ancienne trésorerie, difficile aujourd'hui de s'y retrouver. Perte de contact, trop d'interlocuteurs.
- Merci pour la disponibilité et le souci d'efficacité des agents avec lesquels nous avons été amenés à traiter. Je n'ai pas d'expérience et de point de comparaison avec ce qui se passait avant (novice dans le métier de secrétaire de mairie). De façon générale je trouve parfois compliqué les échanges du fait de la spécificité du vocabulaire et du fonctionnement des finances publiques. En fonction des questions il est aussi compliqué de trouver la personne référente au SDG, et de lui présenter le contexte de la commune. Un interlocuteur privilégié serait par commune pourrait peut-être permettre de faciliter le suivi ? En vous remerciant de l'attention portée à nos questionnements.
- Nous souhaiterions que le DCL se déplace dans notre commune comme cela se faisait avant.
- Avant, chaque collectivité locale avait un interlocuteur unique au sein des trésoreries qui prenait en charge toutes les opérations comptables. Cette relation privilégiée a été supprimée suite aux réorganisations des services dans les trésoreries.
- Restaurer la proximité et un vrai interlocuteur. La centralisation au SGC ne permet pas la connaissance de la collectivité. C'est mission impossible pour avoir un entretien téléphonique et les échanges par mail sont loin d'être suffisants.
- La commune souhaiterait savoir qui est le CDL attribué à notre commune. Nous ne pouvons donc pas évaluer ce service car nous n'avons jamais eu de contact.
- la séparation de lieu de gestion des recettes et dépenses n'est pas pratique car le SGC de Carcassonne répond difficilement au téléphone.
- Les échanges avec le trésorier et le personnel étaient très bons, il n'était pas nécessaire de tout remanier.



- Avant la réforme, nous avions un seul interlocuteur à la trésorerie. Aujourd'hui plusieurs personnes.
- Avant, avec les trésoreries, nous avions un numéro de téléphone sur lequel une personne répondait systématiquement. Maintenant, nous avons une liste de plus de 30 numéros, chacun dédiés à une personne mais qui ne répondent pas... Vous saisissez le malaise ? En tant que secrétaire de mairie, je suis à mi-temps sur 2 communes, ce qui veut dire que lorsque j'appelle, j'ai besoin d'une réponse sans quoi, mon travail est reporté de 3 jours... Nous avons perdu en qualité de service tant pour les administrés que pour les collectivités. C'est fort dommage...
- Aménager des rencontres au sein même des communes et non des réunions de canton qui sont trop globalisées. Aider systématiquement à l'analyse financière de la commune année n-1 afin de partir dans de bonnes conditions et avec des certitudes financières quant aux futurs projets.
- Revoir l'identification des PES Retour : le procédé précédent consistait pour chaque agent de la mairie à aller dans hélios chercher les dépenses ou recettes qu'il lui incombait de traiter. Actuellement le numéro attribué par la machine n'a aucun sens pour le PES retour qui concerne les dépenses et les recettes après mandatement ou encaissement de ce fait il est impossible de savoir de quoi il s'agit avant de le télécharger. Cela pose problème quand on a plusieurs agents qui travaillent sur des types de dépenses ou recettes spécifiques (emprunt, gestion du personnel). Rien n'est identifiable au préalable alors on ne sait pas qui doit télécharger quoi.
- Le changement de trésorerie a entraîné des modifications importantes quant aux échanges quotidiens. je ne connais pas mes interlocuteurs et les délais de réponse sont plus longs notamment lors de la mise en place du paiement des factures d'eau via PAYFIP.
- Avoir des interlocuteurs privilégiés à la commune en matière des dépenses et recettes car nous devons redonner souvent les réponses déjà dites mais aussi en interne après l'apport de la solution à un problème.
- Une plus grande réactivité, (l'ordonnateur est également impliqué) plus de précisions lors du rejet des mandats car les retards de paiement pénalisent les entreprises.
- SCG trop éloignée de nos territoires et manque de personnel pour répondre plus rapidement.
- Considérer les agents des collectivités comme des partenaires fiables et compétents. Ne pas partir du principe que les collectivités doivent systématiquement s'adapter ou se corriger et jamais l'inverse. Je précise que ce n'est pas le cas de notre CDL qui nous aide justement à obtenir une meilleure coopération de la part des divers services de la DDFiP/DGFiP et principalement par le SGC.
- Les changements d'interlocuteurs sont toujours délicats au sein d'un service de gestion comptable puisque les nouveaux interlocuteurs ne connaissent pas nos dossiers. Nos changements de régie ne sont pas terminés et nous avons eu beaucoup de difficultés pour la mise en place. Les changements de localisation de la trésorerie n'ont pas facilité les échanges et transferts (pour le versement des régies notamment) En raison de changements internes soudains au sein de notre collectivité, nous allons avoir besoin de votre aide pour la fin d'année et allons vous solliciter. Nous souhaiterions avoir une plus grande proximité avec vos services afin d'obtenir une aide à la constitution des dossiers. Vous remerciant par avance pour l'aide apportée.
- Un service de proximité avait l'avantage de répondre à nos questions et un suivi comptable beaucoup plus performant. Les petites trésoreries ayant été regroupées sur une structure beaucoup plus grande, il leur est très difficile de suivre la comptabilité des communes (mandatement -



titres...).

- Depuis la fusion des trésoreries je trouve qu'il y a une grosse différence entre avant et maintenant, la disponibilité des agents n'est plus la même. Il n'y a plus d'échanges... une impression de régresser ! Heureusement que le CDL est toujours à notre écoute et nous donne de précieux conseils !

- Depuis la fusion des trésoreries, le 01/01/2022, je ressens une différence importante dans la façon de travailler des 2 trésoreries. j'ai l'impression de "régresser" . il n'y a plus d'échanges entre la collectivité et le SGC, si ce n'est avec le CDL, qui est toujours à notre écoute et toujours disponible. »

Ainsi, les collectivités expriment parfaitement ce qui était véritablement visé par le dispositif : une réduction des effectifs dans les Services de Gestion Comptable (SGC), empêchant les agent(e)s de rendre un service public de qualité, ce qui conduira à brève échéance à une externalisation au secteur privé des prestations de tenue de la comptabilité, du paiement des dépenses, du recouvrement des recettes mais aussi des analyses financières et fiscales des collectivités locales. Évolution favorisée par la réforme dite de la « responsabilité des gestionnaires publics » qui est la porte ouverte à la création d'agences comptables dans le secteur local et hospitalier.

De fait, les Conseillers aux Décideurs Locaux (CDL) ne peuvent assurer pleinement les charges qui leur incombent du fait d'une déconnexion structurelle avec les services de gestion.

En effet, ils n'ont pas accès aux informations courantes, nécessaires à tout conseil budgétaire, comptable ou fiscal de qualité, ne peuvent échanger facilement au quotidien avec les agent(e)s en charge des collectivités de façon à connaître précisément les difficultés les plus fréquentes rencontrées, etc.

Pire, on les pousse à se transformer en VRP, vecteurs de diffusion de la « bonne parole » de la DGFIP, dans son grand projet de casse de nos missions.

Nous avons pourtant souligné que les prestations de conseil étaient de qualité uniquement parce qu'elles émanent d'un collectif bien implanté et de réelle proximité, qui permet seul la comptabilisation adéquate des opérations, les corrections d'imputation budgétaire par échange direct avec les secrétaires des collectivités, la validation de décisions budgétaires, juridiques et comptables par l'association quotidienne des services des Finances Publiques et des collectivités, etc.

Le plus affligeant dans la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » : les CDL sont désormais notés individuellement par les collectivités !

La « start-up nation » a ainsi instauré son « Tripadvisor » au sein des Finances Publiques !

En effet, un score de 1 à 5 est donné par la collectivité dont les CDL sont chargés et les scores inférieurs à 3 sont marqués d'une couleur rouge (de l'infamie!), ceux égaux à 3 en orange (médiocre!) et ceux supérieurs en vert !

Ce procédé d'évaluation par une personne autre que l'Administration des Finances Publiques est



inadmissible et nous dénonçons cette situation avec la plus grande vigueur : à quand le trophée du « CDL du mois » et celui du « CDL bonnet d'âne » !

Solidaires Finances Publiques revendique l'intégration immédiate des Conseillers aux Décideurs Locaux en tant qu'adjoint(e)s dans leur SGC de rattachement : ils pourront ainsi délivrer des prestations de conseil et d'expertise en liaison avec les agent(e)s qui connaissent les collectivités mais également épauler les dits agent(e)s alors que la situation de souffrance au travail dans les SGC est préoccupante, du fait du manque d'effectifs, de tâches industrielles, mais aussi d'une perte de sens au travail.

Pour véritablement développer l'accompagnement des collectivités locales par les services de la DGFIP, il convient désormais d'interroger les usagers, les élu(e)s locaux et les agent(e)s sur la place que doit prendre le service public des Finances dans chaque canton : s'agit-il de disposer d'une trésorerie de pleine compétence, d'antennes (à la condition expresse que celles-ci ne soient pas livrées à elles-mêmes afin de mieux pouvoir les supprimer à échéance de 2026 !), d'Espaces France Services ou autre organisation à déterminer collectivement.

La posture qui consiste à juger d'autorité ce qui serait bon pour les usagers et les collectivités locales doit désormais cesser et une véritable concertation s'instaurer.

Solidaires Finances Publiques réclame par conséquent la tenue de ces instances démocratiques s'agissant d'un service public essentiel, qui doit redevenir réellement de proximité, au bénéfice de nos concitoyens, en particulier les plus défavorisés d'entre eux.